



## DECISION

N° 2017 – 30

### **Marchés d'Assurance risques statutaires (procédure adaptée)**

-----

**Le Maire de TARTAS (Landes),**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

**CONSIDERANT** que le contrat d'assurance risques statutaires de la commune arrive à expiration,

**CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 mai 2017 sur la plateforme <http://audit-assurance-sud.e-marchespublics.com> (avis 502728) et au BOAMP (Avis n°17-71051) pour le lot unique risques statutaires,

VU la décision du 24 janvier 2017 désignant le cabinet AUDIT ASSURANCES SUD – 51 boulevard des Ardennes 65000 TARBES pour une mission d'assistance pour la passation et le suivi du marché public d'assurances et d'une assistance technique sur sinistres,

VU le rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet AUDIT ASSURANCES SUD après négociation avec les quatre candidats ayant proposé une offre (SMACL - CNP - PILLIOT et Groupama d'Oc),

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La proposition retenue pour l'assurance risques statutaires est celle de CBL INSURANCE EUROPE par l'intermédiaire du Courtier Mandataire SASU ASSURANCES PILLIOT 19 rue de St Martin 62921 AIRE SUR LA LYS :

Solution de base pour un montant de 8 459.00 €

et la variante n°1 congés Maladie Grave pour un montant annuel de 12 735.00 €

**Article 2** : La durée du marché est du 01/01/2018 au 31/12/2022 avec une durée ferme et irréductible jusqu'au 31/12/2018 sans possibilité de résiliation par l'une ou l'autre des parties.

A compter du 1er janvier 2019, il existe une possibilité de résiliation annuelle du contrat à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de six mois.

**Article 3** : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet et affichée à la porte de la mairie.

Fait à TARTAS, le 21 décembre 2017

Le Maire,



J. BROQUÈRES